

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10 décembre 2020.

Date de la séance : 16 décembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absents avec procuration : 3

Absents : 2

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - M. Thibaut FABRY procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absente : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°20/12/16/002

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM-TELETHON.

Monsieur PRESLE rappelle que traditionnellement, à l'occasion du Téléthon, la Ville du Cendre en partenariat avec les associations locales organisent un week-end de manifestations destiné à collecter des fonds.

Au vu de la situation épidémique et des mesures sanitaires empêchant les rassemblements, la Municipalité ne pourra malheureusement pas organiser tous les événements de soutien prévus pour cette occasion.

C'est pourquoi, la Ville du Cendre souhaite encourager les actions menées par l'association AFM-TELETHON à travers l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « finances » au cours de sa réunion du 8 décembre 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association AFM-TELETHON la somme de 2 000 €.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 22 décembre 2020

Reçu en préfecture le 22 décembre 2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.